

COMPOSITION DE GÉOGRAPHIE

ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

Emeline Comby, Aurélien Delpirou, Nancy Meschinet de Richemond, Magali Reghezza-Zitt

Coefficient : 3

Durée : 6 heures

SUJET : « LES ESPACES PUBLICS DES CENTRES-VILLES DU MONDE »

En 2018, 203 candidat(e)s ont passé l'épreuve d'option de géographie, soit une légère baisse par rapport à l'année précédente. La moyenne de l'épreuve s'établit à 9,5/20, avec un écart-type de 3,6. Les notes attribuées par le jury s'étalent de 1 à 20 et 88 copies (43%) atteignent ou dépassent la moyenne. Ces résultats s'expliquent par un niveau général et une répartition des copies sensiblement différents de l'an dernier. D'un côté, une majorité de candidat(e)s a traité la question et évité le hors-sujet. D'un autre côté, de trop nombreuses copies se sont contentées de réciter des connaissances issues de leurs cours ou de corrigés étudiés pendant l'année, sans faire l'effort de problématiser leur propos, de hiérarchiser les idées, de construire une démonstration. Le sujet a donc été très discriminant.

Les bonnes copies ou très bonnes copies sont relativement peu nombreuses (32 obtiennent une note supérieure à la barre de 14, soit 16% de l'ensemble). Les candidat(e)s ont fait l'effort d'y définir le centre-ville, de réfléchir à ce qu'était un espace public sans se contenter de plaquer des définitions de dictionnaires ou de philosophes, d'appréhender le sujet dans toutes ses dimensions, thématiques et spatiales, de mobiliser des exemples issus de villes de pays des « Suds » et d'aborder les cas de villes moyennes et petites.

Les copies notées entre 7 et 12 ont traité le sujet mais de façon très superficielle, parfois caricaturale. Notons par exemple que le sujet ne portait pas uniquement sur Paris, New York et Londres. Un nombre relativement important de candidat(e)s a confondu centre-ville et commune-centre. Beaucoup de copies parlent d'espaces publics centraux sans que l'on sache vraiment à quoi elles font référence. On observe aussi une difficulté à maîtriser les jeux d'échelles, qui conduit à des généralisations abusives (sinon douteuses). Ainsi, parler « du » centre-ville à l'échelle de l'Afrique ou de l'Asie n'a aucun sens. Les nombreuses imprécisions, les erreurs, les contradictions, la difficulté à construire un raisonnement et à argumenter, sont autant d'éléments qui ont empêché ces copies de dépasser la moyenne et *a fortiori* la barre de 14/20. Par ailleurs, nous avons lourdement sanctionné les copies qui ne proposaient aucune production graphique digne de ce nom.

Enfin, les copies qui ont reçu une note inférieure à 7 se caractérisent par une absence de maîtrise du questionnement géographique et du vocabulaire de base, une compréhension insuffisante du programme et/ou l'absence d'exemples (citer n'est pas analyser !), de croquis, de connaissances élémentaires sur la question. Le niveau d'expression a été un critère particulièrement déterminant.

Le jury souhaite attirer l'attention des candidat(e)s et des préparateur(trice)s sur plusieurs points.

1/ Le jury a été frappé par la faible qualité formelle de certaines copies. Des copies sont quasiment illisibles, tant elles sont mal calligraphiées. Le niveau de français de certains devoirs est inquiétant. De trop nombreuses dissertations sont truffées de fautes d'orthographe. Celles-ci apparaissent dès les (voire la !) premières lignes de l'introduction. Nous demandons aux préparateur(trice)s d'insister sur la rédaction. L'expression écrite erronée, avec une syntaxe incorrecte, des erreurs grammaticales fréquentes, une conjugaison fantasmagorique ou des termes employés à contre-sens rend le propos incompréhensible. Le soin de la rédaction n'est pas une exigence fétichiste du jury : la pertinence du fond ne peut s'exprimer pleinement sans qualités formelles. Les copies qui ne présentent pas un niveau de français satisfaisant n'ont d'ailleurs pas dépassé la moyenne, le faible niveau de l'expression allant très souvent de pair avec l'incapacité à organiser ses idées. Le jury rappelle qu'une expression claire et fluide témoigne de la capacité des candidat(e)s à organiser leur propos et à formuler une pensée nuancée, cohérente et intelligible pour autrui. Le choix du mot juste permet aux candidat(e)s de montrer la rigueur de leur raisonnement, leur maîtrise des notions de bases, leur capacité à identifier un processus ou un objet géographique.

Le jury recommande aussi aux candidat(e)s de soigner la présentation de leur texte. Par exemple, les limites entre les sous-parties et les parties doivent être rendues visibles par des alinéas et des sauts de ligne. Il est donc *très fortement* conseillé aux candidat(e)s d'écrire une ligne sur deux. Le jury demande aux candidat(e)s de faire des phrases courtes et d'éviter les « force est de constater » et autres formules de ce type, souvent inutiles, qui alourdissent le style. Il rappelle en revanche que l'utilisation d'adjectifs qualificatifs permet de préciser un terme et que les adverbes sont utiles pour nuancer. Il insiste sur le fait que la ponctuation n'est pas décorative et que le « donc » ne peut pas se substituer à la virgule. Il invite les candidat(e)s à éviter le recours systématique au verbe « exploser », appliqué aux populations, villes, flux, etc. Le jury s'étonne aussi de l'abus d'anglicismes. Par exemple, même si le verbe « impacter » a envahi le langage courant et bien des rapports de littérature grise (voire la littérature scientifique elle-même), les candidats auraient avantage à le réserver au domaine des météorites ou de l'art balistique et militaire, et à préférer un vocabulaire plus précis pour évoquer les effets ou les conséquences d'un processus géographique : la richesse de la langue française le permet largement. Le jury rappelle également qu'après « : », il n'y a pas de majuscule.

2/ Le travail de définition des termes du sujet est encore trop souvent négligé, voire oublié par les candidat(e)s qui échouent ainsi à borner les limites thématiques, spatiales et temporelles de leur réflexion. Ces difficultés sont visibles dès l'introduction. Les candidat(e)s doivent faire la part entre ce qui est utile pour leur démonstration et ce qui ne l'est pas. La juxtaposition de définitions tirées de dictionnaires ou de lectures ne peut se substituer à la formulation d'une définition simple, mais précise, qui montre que chaque candidat(e) s'est approprié l'objet ou la dynamique dont il parle. Cette définition mobilise les éléments nécessaires au traitement du sujet (et non l'ensemble du cours ou du manuel). Le jury tient tout particulièrement à rappeler que l'usage inconsidéré du *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* ne saurait en aucun cas remplacer une réflexion personnelle sur les notions et les enjeux du sujet, d'autant que, la plupart du temps, les candidat(e)s n'ont pas compris l'article auquel ils se réfèrent. Plus largement, le jury rappelle que s'appuyer sur une référence bibliographique suppose de l'avoir suffisamment assimilée pour ne pas dénaturer la pensée de son auteur et pour mobiliser seulement ce qui sert la réflexion. Nous demandons par conséquent aux candidat(e)s de

concentrer leurs efforts sur les définitions de base des concepts géographiques. Ainsi, la confusion entre centres-villes et villes-centres a été fréquente, conduisant à de longs développements en marge du sujet. De même, si la notion de centralité urbaine, bien au-delà des seuls « cœurs » (*sic*) historiques, était fondamentale, le sujet ne pouvait pas être transformé en « espaces publics et centralité(s) ». La confusion entre ville, agglomération, aire urbaine ou commune a également empêché les candidat(e)s de traiter le sujet. Certain(e)s n'ont pas compris que des communes de banlieues ont un centre-ville et qu'à l'inverse, parler de centre-ville dans la commune-centre pouvait poser problème (le cas de Paris était à cet égard très emblématique). Par ailleurs, la question de la métropolisation n'est pas maîtrisée, les copies confondant les villes globales, villes mondiales, métropoles régionales, capitales, etc. Certains candidat(e)s mélangent aussi mondialisation, métropolisation et urbanisation. Le vocabulaire de base de la géographie urbaine (comme d'ailleurs de la géographie rurale) doit être acquis.

3/ Les problématiques demeurent souvent bâclées et/ou floues, les candidat(e)s se contentant de reprendre les termes du sujet en accolant un point d'interrogation ou de plaquer des connaissances sur la mondialisation et la métropolisation. Ce type de questionnements mécaniques biaise la réflexion et sert trop souvent de prétexte à des récitations de cours et /ou à des raisonnements dialectiques binaires sur la « publicisation » et la « dépublicisation », le formel et l'informel, voire la « disparition » (*sic*) des espaces publics. Trop de copies sortent du sujet en le réduisant à l'un de ses aspects (l'aménagement des espaces publics des centres-villes par exemple), qui est ensuite traité pour lui-même. Le jury s'interroge aussi sur les raisons qui ont poussé des candidat(e)s à proposer deux ou trois problématiques dans leur introduction (sans y répondre la plupart du temps) ou à annoncer un plan qui n'est finalement pas celui du développement. Le jury rappelle à cet égard qu'une problématique pose un problème scientifique, une interrogation qui est nourrie par une contradiction, un paradoxe, une tension. La problématique naît de la confrontation des mots-clés du sujet. Cette confrontation suppose l'utilisation d'un certain nombre de connecteurs logiques trop souvent oubliés : mais, en revanche, pourtant, paradoxalement... La problématique est suivie d'une annonce de plan : cet ordre doit être respecté.

4/ La méthodologie de la dissertation n'est pas entièrement maîtrisée dans près de la moitié des copies. L'introduction doit commencer par une amorce qui est clairement *rattachée* au sujet. Les longues citations, les exemples, les propos généraux, qui ne permettent pas d'introduire la thématique et les termes du libellé, sont à proscrire. Les définitions des *différents* termes du sujet ne doivent pas être simplement juxtaposées ou introduites de manière aléatoire, mais articulées et organisées. Dans le développement, l'absence de fil directeur et de hiérarchisation du propos, la tendance au récit au détriment de l'analyse, l'empilement d'exemples sans explicitation, les longs passages descriptifs sans aucun contenu analytique, pénalisent fortement les candidat(e)s, y compris ceux et celles qui disposent d'une culture géographique générale (plutôt) satisfaisante. Il convient donc de rappeler, une fois encore, que l'objectif de l'épreuve est bien la production d'une réflexion personnelle, rigoureuse, précise et nuancée. Le jury lit avec attention les copies : les candidat(e)s ne doivent pas espérer qu'écrire une chose et son contraire à quelques pages d'intervalle passera inaperçu. Par ailleurs, un paragraphe introductif est attendu en début de partie pour présenter la réflexion qui va être développée. De même, un paragraphe conclusif résume les principales avancées de cette partie, amenant alors vers une transition et la suite du devoir. Concernant le plan, le jury n'attend pas un plan type, mais insiste sur les difficultés engendrées par certains plans dialectiques qui ont tendance à se contredire entre la première et la deuxième partie. La dimension dynamique et argumentative

distingue le plan de dissertation d'un plan de cours, qui a pour but de transmettre des connaissances, et peut être de ce fait plus descriptif et informatif. Un plan chronologique qui énumère les aménagements des espaces publics des centres-villes depuis l'Antiquité ou un catalogue des évolutions des réglementations en matière d'urbanisme ne permettraient pas de traiter le sujet. En revanche, le plan d'une dissertation de géographie gagne à s'appuyer sur des outils de réflexion et d'analyse tels que les jeux d'échelles spatio-temporelles ou les jeux d'acteurs. Enfin, le jury insiste sur le fait que la typologie répond à des règles précises : il ne s'agit pas d'une accumulation d'études de cas juxtaposés sans lien logique. Toute typologie appelle la formulation explicite de critères, puis de types d'espaces, qui seront ensuite illustrés par des exemples.

5/ Le sujet a donné lieu à de nombreuses copies très longues (28 pages) et largement hors sujet, abusant d'un jargon abscons et inapproprié, au détriment de la clarté du propos et de la maîtrise du vocabulaire géographique le plus élémentaire. Des affirmations péremptoires, qui ne sont pas situées dans le temps et dans l'espace et/ou étayées par un exemple, ne sauraient constituer un raisonnement géographique. Plutôt que de longues abstractions, le jury préfère lire des caractérisations et des descriptions concrètes de logiques spatiales. Trop peu de copies prennent le temps de décrire des paysages d'espaces publics de centres-villes pour en montrer la diversité ou pour problématiser leurs parties et sous-parties. Le jury rappelle qu'il n'y a pas de corrélation entre la longueur de la copie et la note obtenue.

6/ Le jury s'étonne cette année d'avoir lu de nombreuses copies qui se limitaient à une succession d'articles scientifiques très inégalement compris. Si l'effort de lecture est tout à fait louable, la juxtaposition de résumés d'articles ne fait pas une dissertation, surtout lorsque les articles en question n'ont qu'un rapport lointain avec le sujet. Plusieurs copies s'accompagnent également d'une multiplication désordonnée de références très inégalement pertinentes (parfois fantaisistes ou fortement contestées dans le milieu académique) : le jury souhaite rappeler que ce type d'accumulation ne saurait « faire écran » et encore moins tenir lieu d'analyse. Le jury rappelle qu'il n'attend *aucune* référence académique particulière : utiliser à bon escient un travail de recherche ou un auteur valorise la copie, mais d'excellentes copies n'ont fait mention d'*aucune* référence universitaire. Les candidat(e)s ont en revanche utilisé des exemples précis, parfois tirés de cartes topographiques, parfois de manuels, parfois de leur expérience. Certain(e)s candidat(e)s se sont appuyés sur des films, des romans, etc. Une fois de plus, le jury note la capacité à produire un raisonnement géographique personnel, qui tient compte de la matérialité des territoires et de leur singularité, pas l'érudition ou la récitation.

7/ Des représentations graphiques personnelles font partie des attentes du jury. Les devoirs sans aucune représentation graphique ont été lourdement pénalisés. Les copies accumulant les petits croquis illisibles, sans légende ou très peu soignés, ne font pas gagner de point et font perdre du temps. Les reproductions graphiques doivent être adaptées au sujet et ne peuvent pas être simplement récitées à partir d'un cours ou d'un corrigé. Il est ainsi bienvenu que des termes du sujet soient repris dans le titre ou dans la légende de ces figures. Le jury insiste sur l'importance de la propreté et du respect des formalismes, notamment des règles de la sémiologie graphique : un croquis présente un titre, une échelle, une orientation, une légende organisée ; le choix des couleurs et des figurés a un sens. Le schéma fléché ou l'organigramme peuvent être utilisés par les candidat(e)s, à condition de respecter les règles propres à ce type de productions graphiques.

8/ Enfin, quelques copies ont multiplié les jugements de valeur relatifs aux territoires et à leurs habitant(e)s. Certaines relèvent de simples clichés ou de préjugés européenocentrés, parfois relayés par les médias ; d'autres d'un véritable parti pris idéologique ; et une d'un racisme ouvert. Aussi souhaitons-nous rappeler fermement que l'analyse géographique ne saurait se confondre avec un militantisme politique sans nuance, encore moins avec l'expression d'idées xénophobes. Si des événements de l'actualité récente pouvaient être mobilisés (rôle des places de centre-ville dans des mouvements de contestation citoyenne... qui ne se limitent pas à « Nuit Debout » ou aux printemps arabes), ils ne sauraient constituer à eux seuls des parties entières de la copie. Trop nombreux sont les devoirs qui accumulent les clichés, caricatures, raccourcis, voire carrément les erreurs et les contre-vérités, autant de points qui ont été (lourdement) sanctionnés.

Pour conclure, le jury note l'effort des candidat(e)s qui ont cherché à traiter le sujet et qui ont reçu d'excellentes notes. Conscient(e)s du travail fourni par l'ensemble des étudiant(e)s et des préparateur(trice)s, nous espérons que les candidat(e)s travailleront dans les années prochaines l'expression française, l'analyse et le traitement du sujet, la rigueur et la précision du vocabulaire, l'étude d'exemples concrets au service de la problématique et les productions graphiques.